



**Monsieur le Président de la République,
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris**

Copie au Premier ministre, au Ministre de l'Agriculture et au Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Le 29 mai 2018,

Monsieur le Président de la République,

Fin avril, nos organisations tiraient la sonnette d'alarme. Dans plusieurs régions françaises, les mortalités d'abeilles en sortie d'hiver sont d'une exceptionnelle gravité : Bretagne, Dordogne, Charente-Maritime, Gironde, Aisne... Le phénomène n'a épargné aucun type d'apiculteurs. Amateurs, pluriactifs ou professionnels... tous sont touchés.

Interrogé par la Députée Sandrine LE FEUR et le Sénateur Joël LABBE les 15 et 16 mai, le Ministre de l'Agriculture refuse de reconnaître la gravité de la situation. Il indique que « *le dispositif de surveillance, ne permet pas, à cette heure, de corroborer une généralisation de la dégradation de l'état sanitaire des colonies d'abeilles* ». Et pour cause : depuis plus de 20 ans, le dispositif en place est passé à côté des principaux phénomènes de mortalités massives groupées de coloniesⁱ. Déjà à l'hiver 2013/2014, cette surveillance n'avait pas permis de détecter la disparition de plusieurs milliers de ruches dans l'Ariège et les Pyrénées-Orientalesⁱⁱ. Plusieurs raisons à cette inefficacité, récemment mises en exergue par un rapport de l'Ansesⁱⁱⁱ :

- 1/ le dispositif n'est pas construit pour les mortalités hivernales mais pour les mortalités en saison apicole ;
- 2/ cette surveillance est dotée de moyens insuffisants ;
- 3/ lorsque les services de l'Etat interviennent, l'analyse des situations les conduit à privilégier comme origine des troubles, les pratiques apicoles et les maladies, au détriment des pesticides ;
- 4/ ainsi, les apiculteurs sont désabusés et ne déclarent plus leurs mortalités.

En 2017, le Ministère de l'Agriculture a pris conscience de l'inefficacité du système de surveillance, mais la révision en cours du dispositif ne portera ses fruits que dans plusieurs années.

Face à la crise actuelle, le ministre doit cesser de se reposer sur ce système non fiable et sortir de sa posture de déni.

Un grand nombre d'apiculteurs a perdu plusieurs dizaines, voire centaines de ruches. Sans moyens de production, incapables de produire du miel, nos collègues sont anéantis et dans l'impossibilité de vivre de leur métier. Derrière ces mortalités, ce sont des hommes, des femmes, des familles qui se retrouvent dans une situation extrêmement précaire. Pour eux, c'est un véritable drame économique qui met en réel péril la survie des exploitations.

La France a été l'un des artisans de la récente interdiction de trois molécules néonicotinoïdes en plein champ... après 25 ans de lutte des apiculteurs contre ces produits. Durant toutes ces années, de 1995 à aujourd'hui, les récoltes de miel ont chuté considérablement de 32 000 tonnes à 10 000 tonnes à peine en 2017. Les mortalités annuelles sont quant à elles passées de 5% à 30% en moyenne. Les apiculteurs n'ont jamais été indemnisés pour cela. Aujourd'hui, la filière apicole est exsangue et l'Etat se doit d'intervenir.

Monsieur le Président de la République, au nom de la solidarité nationale, face à un tel drame, nous vous demandons de déclencher de toute urgence un plan de soutien exceptionnel aux apiculteurs français.

Les abeilles sont, comme les oiseaux, des indicateurs qui doivent nous alarmer sur l'état de notre biodiversité. Le « Printemps silencieux » est aujourd'hui à l'œuvre dans nos campagnes. Il est urgent d'agir. **C'est pourquoi nous demandons la restauration d'un environnement viable pour les abeilles** et cela suppose :

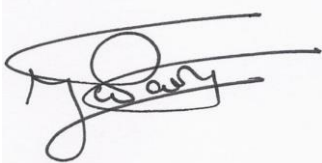
- 1/ l'entrée en vigueur sans dérogation de l'interdiction des néonicotinoïdes à l'automne 2018 ;
- 2/ le soutien au développement de systèmes agricoles respectueux de l'environnement permettant de retrouver un niveau élevé de biodiversité, ce qui passera inévitablement par une réduction significative des pesticides et un encadrement de leur utilisation vis-à-vis des pollinisateurs ;
- 3/ une révision de l'évaluation des pesticides car actuellement cette évaluation, tant au niveau européen que national, n'est pas à la hauteur des impacts engendrés sur l'environnement : air, eau, sols, faune, flore.

Le 7 juin, nous appelons les apiculteurs de toutes les régions touchées à se rendre devant les préfetures pour faire connaitre leur désarroi et obtenir enfin la reconnaissance de l'Etat et l'indemnisation pour leurs pertes.

Monsieur le Président de la République, le 7 juin, nous organiserons un évènement symbolique aux abords de l'Elysée. Nous sollicitons auprès de vous une audience pour que nous trouvions ensemble les solutions à apporter à nos collègues sinistrés.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

José NADAN, Porte-parole de la FFAP



Gilles LANIO, Président de l'UNAF



Contacts pour le suivi :

Anne Furet, Chargée de projet, UNAF : anne.furet@unaf-apiculture.info – 01 48 87 77 91

Guillermo Wolf, Coordinateur, FFAP : contact@apipro-ffap.fr – 06 44 79 72 47

ⁱ « Surveillance officielle des mortalités massives aiguës des abeilles : de la déclaration des mortalités au bilan national annuel, un dispositif entaché de graves dysfonctionnements », Union Nationale de l'Apiculture Française, mars 2017 - bit.ly/2qTOv1p

ⁱⁱ A l'hiver 2013-2014, les services de l'Etat avaient réagi avec retard face à un phénomène de mortalité de grande ampleur : <http://www.midilibre.fr/2014/01/26/mortalite-des-abeilles-c-est-l-hecatombe.813584.php>

ⁱⁱⁱ ANSES, Rapport d'évaluation du dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës des abeilles en France métropolitaine, septembre 2017 : www.pplateforme-esa.fr